Miguel Díaz-Canel dénonce l'illégalité de la loi Helms-Burton

La Havane, 29 mai, (RHC).- Le président cubain, Miguel Díaz-Canel a dénoncé l'illégalité de la loi nord-américaine Helms-Burton.

Sur Twitter, le chef d'État cubain rappelle que dans son premier article la loi 80, loi de réaffirmation de la Dignité et de la Souveraineté cubaines, établit que la dite loi nord-américaine est inapplicable et sans valeur ni effet juridique.

La loi cubaine souligne en effet que toute demande de réparation se basant sur la lettre de la loi Helms-Burton qu'elle vienne d'une personne naturelle ou juridique, s'avère nulle et non avenue.

Dans son tweet, Miguel Díaz-Canel fait allusion à l'article intitulé «Terrorisme politique » qu'a publié le site www.cubadebate.cu

Cet article rappelle que le chapitre III de la loi Helms-Burton pose 19 conditions pour l'avenir de Cuba qui font pâlir l'amendement que Washington a imposé à la Constitution cubaine en 1901 au terme de l'intervention nord-américaine de 1898.

Cet amendement accordait aux États-Unis le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de notre pays.

La de Réaffirmation de la Dignité et de la Souveraineté protège les investissements étrangers à Cuba et soutient les entreprises faisant l'objet de demandes de réparation dans des tribunaux des États-Unis.

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/192040-miguel-diaz-canel-denonce-lillegalite-de-la-loi-helms-burton

Radio Habana Cuba